



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200724-CONS-AG-20-057
-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 24 Juillet 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Subvention 2020 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

LORENZI Thérèse	à	Marie-Hélène PADOVANI
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien

ABSENTS :-

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Subvention 2020 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia,

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 Mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant création de l'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention passée le 20 décembre 2004 entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office du tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération prise en vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} AVRIL 2020 actant l'attribution d'une avance sur subvention de 275 000€ par anticipation budgétaire sur le budget primitif 2020 pour l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)

D'attribuer pour l'exercice 2020 une subvention de 570 000 € à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia au titre de sa mission de service public ;

DIT

-Qu'une avance sur subvention de 275 000€ a été versée par anticipation budgétaire du vote du budget primitif 2020 du Budget Principal, à l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

-Que le solde de la subvention de fonctionnement prévisionnelle amputée de l'avance susvisée sera versé à l'Office du Tourisme Communautaire suivant l'échéancier suivant :

-147 500€ le 10 aout 2020

-147 500 € le 1^{er} octobre 2020

Le dernier versement trimestriel relatif à l'exercice 2020, sera corrigé en fonction du montant de la subvention d'équilibre qui sera arrêtée à partir de la comptabilité analytique et du compte administratif établi au 31 décembre 2020, par l'office du tourisme communautaire ;

APPROUVE

Le projet de convention ci-joint ;

Conseil du 24 Juillet 2020

OBJET : Subvention 2020 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise

AUTORISE

Le président à signer la convention ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



Louis POZZO DI BORGO



Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **29 JUIL, 2020**
et publication ou notification
du **29 JUIL, 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. GIRAOU 

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification